

PROGRAMME DE FORMATION

CAP Agent de Prévention et de Médiation (APM)

Parcours en 1 an par apprentissage

Certification visée :	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agent de Prévention et de Médiation
Niveau de qualification :	3
Code :	RNCP 37 240
Certificateur :	MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Date de validité :	31/08/2027
Modalités :	Formation hybride : présentiel et distanciel (e-learning)

Public concerné :

Candidats ayant 17 ans révolu à la date d'entrée en formation.

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer une activité de prévention, de médiation et d'accompagnement des publics au sein d'associations sportives, de collectivités territoriales, de structures sociales, d'établissements scolaires ou de transports.

Pré-requis :

- Être titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle, d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur.
- Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calcul.
- Disposer d'un niveau de compréhension et d'expression orale compatible avec les exigences de la formation.

Objectif général :

L'objectif de cette formation est de préparer des professionnels capables d'accueillir, informer, accompagner et orienter les publics vers différents espaces de vie sociale. Les apprenants développeront des compétences en prévention, médiation et communication afin de prévenir les conflits et les incivilités, sécuriser les espaces et les publics, favoriser le dialogue et le lien social, participer à des projets d'animation et de sensibilisation, travailler en partenariat avec les acteurs du territoire.

À travers une posture de proximité, d'écoute et de neutralité, les agents formés contribueront à la qualité du vivre-ensemble et à la cohésion sociale notamment dans les environnements sportifs et éducatifs.

Compétences visées :

- Accueillir et communiquer avec les usagers.
- Identifier les besoins et accompagner les publics dans leurs démarches.
- Informer, orienter et transmettre des informations fiables.
- Participer à des activités d'animation et de sensibilisation.

- Observer les situations et repérer les comportements à risque.
Prévenir et gérer les conflits.
- Participer à la sécurité des personnes et des espaces.
Travailler en équipe et avec les partenaires.
- Participer à des projets et actions de terrain.
- Rendre compte de son activité et analyser sa pratique professionnelle.

Unités professionnelles préparées :

UP1 – Accueil, information et accompagnement

UP2 – Prévention et médiation

UP3 – Communication et organisation

Dates et durée de formation :

Le parcours multimodal de formation s'effectue sur **10 mois** dans le cadre d'une alternance avec la structure d'accueil.

Ce parcours individualisé est destiné aux candidats bénéficiant de dispenses d'épreuves générales conformément à la réglementation du CAP, après étude du dossier, questionnaire de positionnement individuel et validation du positionnement.

Le volume global du parcours comprend 1568 heures au total. La répartition est de 1166 heures en entreprise et 402 heures d'enseignement, dont 60% en présentiel et 40% en e-learning.

Lieu de l'action :

La formation peut être organisée en présentiel sur l'ensemble du territoire national selon les besoins des structures d'accueil et des publics concernés.

Modalités d'accès :

- **Délai d'accès** : Toute demande d'inscription sera étudiée jusqu'au 30 Août 2026. (*)
- **Accessibilité** : Formation accessible aux personnes situation de handicap après validation des prérequis nécessaires et de validation de l'entretien préalable au recrutement final (locaux, adaptation des moyens pédagogiques)

() Pour les personnes en situation de handicap, ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs dédiés pour nous aider et faciliter la mise en œuvre de votre projet de formation.*

Adaptation au public :

- Tests de positionnement réalisés en amont de la formation
- Parcours de formation individualisé (parcours allégé ou renforcement si nécessaire)
- Heures dédiées à l'atteinte des objectifs individualisés par apprenant.
- Mise en place d'actions de remédiation avec le coordinateur pédagogique ou à défaut le formateur référent en cas de décrochage.

Modalités pédagogiques :

La formation est dispensée de façon multimodale mixant des enseignements asynchrones sur

plateforme digitale d'apprentissage et des enseignements synchrones en salle de cours ou en classe virtuelle.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Supports documentaires
- Supports audios et vidéos
- Plateforme de suivi pédagogique NetYpareo
- Plateforme numérique d'apprentissage Moodle
- Logiciels bureautiques et PAO

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques contextualisés
- Jeux de rôles
- Mises en situations sur site
- Exercices interactifs

Contenu pédagogique :

Le parcours de formation est structuré autour des unités professionnelles et générales suivantes :

UP1 – Accueil, information et accompagnement (126h)

- S'informer, analyser et orienter ;
- Accueillir et communiquer avec un public ;
- Analyser une demande et accompagner ;
- Concevoir et animer une activité.

UP2 – Prévention et médiation (102h)

- Analyser une situation professionnelle ;
- Prévenir et sécuriser les situations ;
- Maintenir un environnement sécurisé et respecté ;
- Analyser ses actions et s'améliorer.

UP3 – Communication et organisation (126h)

- Analyser une situation et définir des priorités ;
- Dialoguer et gérer les échanges professionnels ;
- S'intégrer dans une équipe et coopérer ;
- Participer à la mise en œuvre d'un projet ;
- Rendre compte et transmettre des informations ;
- Organiser et évaluer son activité professionnelle.

UG4 - Prévention Santé Environnement (20h)

- Analyser des situations liées à la santé, à l'environnement et à la consommation ;
- Mettre en œuvre une démarche de prévention ;
- Proposer des solutions adaptées ;
- Communiquer de manière professionnelle à l'écrit et à l'oral.

Module complémentaire : Insertion professionnelle et préparation aux examens (12h)

- Élaborer son projet professionnel ;

- Préparer les entretiens de recrutement ;
- Se préparer aux examens.

Qualification des formateurs :

L'équipe pédagogique est composée de professionnels qualifiés dans les domaines de la médiation, de la prévention, de l'animation, du sport et/ou du travail social, leur permettant de mobiliser des savoirs théoriques et pratiques adaptés aux réalités de terrain, ainsi qu'un accompagnement pédagogique favorisant l'acquisition des compétences professionnelles attendues dans le secteur de la prévention et de la médiation.

Évaluation formative et suivi pédagogique :

L'évaluation des compétences s'effectue tout au long de la formation, à travers des mises en situation professionnelles, des études de cas, des simulations d'accueil, de prévention et de médiation, des travaux écrits et oraux, des observations en contexte réel ou simulé ainsi que des évaluations formatives régulières en lien avec les attendus des épreuves du CAP APM. Le suivi pédagogique permet d'évaluer progressivement la posture professionnelle, la qualité de la communication, la capacité d'analyse des situations, la gestion des conflits, le travail d'équipe et la participation aux projets d'actions de terrain.

La formation prévoit également une individualisation des parcours en fonction de la progression des apprenants et la préparation aux différentes modalités d'évaluation du diplôme.

Évaluation finale :

La période d'examen se déroule généralement au mois de juin de l'année de certification, conformément au calendrier fixé par l'Éducation nationale et les académies compétentes.

Les évaluations certificatives du CAP Agent de Prévention et de Médiation (APM) sont organisées conformément au référentiel du diplôme et visent à vérifier l'acquisition des compétences professionnelles attendues dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement, de la prévention, de la médiation, de la communication et de l'organisation de l'activité.

EP1 – Accueil, information et accompagnement (Coefficient 4)

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences liées à l'accompagnement des usagers et à l'animation. Elle porte notamment sur la capacité du candidat à :

- accueillir les publics et créer une relation de confiance ;
- rechercher et exploiter les informations utiles ;
- accompagner les usagers dans leurs démarches et leur vie sociale ;
- participer à des actions d'animation et de sensibilisation ;
- communiquer de manière adaptée aux situations rencontrées.

L'évaluation apprécie notamment les qualités relationnelles, la clarté de l'expression ainsi que la pertinence des réponses apportées aux besoins des usagers.

EP2 – Prévention et médiation (Coefficient 4)

Cette épreuve évalue les compétences mobilisées dans les activités de prévention, de sécurisation et de gestion des situations conflictuelles. Elle porte notamment sur la capacité du candidat à :

- observer et analyser les situations professionnelles ;

- identifier les situations à risques et les dysfonctionnements ;
- participer à la prévention des risques et à la sécurité des personnes ;
- contribuer au maintien du cadre de vie et à la protection de l'environnement ;
- mettre en œuvre des techniques de médiation et de négociation ;
- analyser son intervention et en évaluer les résultats.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et permet d'apprécier la qualité de l'analyse, la pertinence des solutions proposées, l'argumentation développée ainsi que la communication orale du candidat.

EP3 – Communication et organisation (Coefficient 4)

Cette épreuve vise à évaluer les compétences relatives à la communication professionnelle, au travail partenarial et à l'organisation de l'activité. Elle porte notamment sur la capacité du candidat à :

- communiquer efficacement avec les usagers, les partenaires et les équipes ;
- transmettre les informations utiles aux interlocuteurs concernés ;
- travailler en réseau et en équipe ;
- organiser et planifier son activité ;
- proposer et justifier des actions adaptées à une situation professionnelle ;
- rendre compte de son intervention dans le respect de ses limites de compétence.

L'évaluation prend en compte la pertinence des informations transmises, la qualité de l'organisation proposée, la capacité d'analyse ainsi que l'argumentation développée par le candidat.

EG4 – Prévention Santé Environnement (PSE)

Cette épreuve écrite permet d'évaluer les connaissances et compétences relatives :

- à l'identification et à l'analyse des risques professionnels ;
- à la mise en œuvre de démarches de prévention ;
- à la protection de la santé et de l'environnement ;
- à l'adoption de comportements adaptés en situation d'urgence ;
- à la compréhension des enjeux liés à l'environnement professionnel.

Projet à caractère professionnel (chef d'œuvre)

Au cours de sa formation, l'apprenant est amené à participer à la conception et à la réalisation d'un projet individuel ou collectif mobilisant les compétences du référentiel du CAP APM. Ce projet constitue un support de professionnalisation permettant de développer l'autonomie, l'initiative, le travail en équipe, la communication et l'engagement dans une démarche de prévention et de médiation.

Évaluation de la satisfaction :

- **Suivi en continu** : Des échanges réguliers avec les apprenants sont mis en place tout au long de la formation pour recueillir leurs impressions, détecter rapidement les difficultés et ajuster les contenus ou méthodes si nécessaire.
- **Questionnaire de satisfaction en fin de formation** : Il permet de recueillir l'avis immédiat des apprenants sur la qualité des contenus, les méthodes pédagogiques, l'organisation, ainsi que leur ressenti global.
- **Questionnaire de satisfaction à 6 mois** : Ce second questionnaire vise à mesurer la satisfaction à moyen terme, notamment l'impact de la formation sur la mise en pratique

professionnelle, le taux d'insertion professionnelle, la pertinence des compétences acquises, et les éventuelles difficultés rencontrées.

- **Analyse des retours** : Les résultats des différents outils d'évaluation seront analysés pour améliorer continuellement le dispositif de formation et mieux accompagner les futurs apprenants.

Validation de la certification :

Le candidat obtient le CAP Agent de Prévention et de Médiation après validation de l'ensemble des unités professionnelles et générales conformément au référentiel de certification.

L'obtention du CAP APM repose sur :

- la validation des épreuves professionnelles et générales ;
- et l'obtention d'une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves, conformément à la réglementation en vigueur.

Les unités validées restent acquises pendant une durée de cinq ans.

En cas de validation partielle, le candidat conserve le bénéfice des unités obtenues et peut se représenter aux unités manquantes lors d'une session ultérieure afin d'obtenir le diplôme complet. Une session de rattrapage sera organisée par Azur FCE dans les 12 mois suivants l'examen.

Débouchés :

A l'issue de la formation, les titulaires du diplôme du CAP APM peuvent exercer les métiers suivants :

- Agent de prévention
- Agent de médiation sociale
- Agent de prévention et de médiation
- Agent social d'accueil, d'information et d'orientation
- Agent de médiation dans les transports publics
- Agent de médiation dans l'espace public
- Agent de proximité
- Intervenant dans des actions de prévention, de sensibilisation et de cohésion sociale.

De nombreuses structures d'emploi sont possibles : associations, clubs sportifs, collectivités territoriales, établissements scolaires, bailleurs sociaux, structures de transport ou encore structures sociales et éducatives.

Le sport constitue aujourd'hui un véritable outil de prévention, de cohésion sociale et d'accompagnement des publics, soutenu par les politiques publiques et les dispositifs favorisant la médiation et l'inclusion sociale dans les territoires.

Passerelles / Poursuite de parcours :

Après l'obtention du CAP APM, les titulaires peuvent poursuivre vers :

- Le titre professionnel de *Médiateur-trice social-e accès aux droits et services* (TP MSADS) - niveau 4.
- Le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport),

spécialités animation sociale ; animation culturelle ; activités physiques pour tous ou loisirs tous publics – niveau 4.

- Le Baccalauréat Professionnel Animation ; Accompagnement, soins et services à la personne ou Métiers de la sécurité.
- D'autres formations qualifiantes dans les secteurs de la médiation sociale, de l'accompagnement éducatif ou de l'animation de territoire.

Tarifs :

Le coût de la formation varie selon le statut du candidat et les modalités de financement mobilisées.

Un devis et une convention de formation sont remis avant toute entrée en formation.

Coût de la formation / Financement :

Contrat d'Apprentissage : prise en charge par l'OPCO pour les employeurs du secteur privé et prise en charge par le CNFPT et l'employeur pour les employeurs du secteur public

Contrat de Professionnalisation : prise en charge par l'OPCO

Salariés : plusieurs possibilités de prise en charge – Nous contacter

Autofinancement : Nous contacter

Demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge France Travail